



**MINISTÈRE  
DE L'ÉCONOMIE,  
DES FINANCES  
ET DE LA RELANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**BILAN D'ACTIVITÉ 2020 DE LA**  
**MISSION NATIONALE**  
**DE CONTRÔLE DES PRÉCURSEURS**  
**CHIMIQUES**

## ÉDITORIAL



L'année 2020 aura constitué pour la Mission Nationale de Contrôle des Précurseurs Chimiques (MNCPC) une année charnière :

Avec tout d'abord le lancement du futur téléservice DELPHES annoncé lors du colloque du 2 octobre dernier, et dont les premières fonctionnalités devraient être déployées dans le courant de l'année 2021. Appelé à remplacer intégralement TELESCOPE, le développement de DELPHES s'appuie sur une démarche centrée sur les utilisateurs, avec un souci de simplifier leurs

démarches ; il ne sera ainsi plus nécessaire de joindre un extrait Kbis ou un bilan annuel pour les demandes d'agrément.

La pandémie a mis en évidence les limites des procédures tout papier, encore indispensables dans l'attente du déploiement de DELPHES. Malgré cela, au plus fort de la crise, l'énergie déployée par les agents a permis de sécuriser à l'exportation et pour l'outre-mer la fourniture des précurseurs et de certains médicaments. En parallèle, la hausse de 63 % du nombre d'autorisations d'exportation simplifiées, qui est passé de 53 à 84 en 2020, témoigne d'une meilleure prise en compte par les opérateurs des facilités offertes par la réglementation sur les précurseurs.

Année charnière aussi avec la mise en œuvre d'une politique de prévention et de contrôle, menée en cohérence avec des partenaires comme l'ANSM ou encore par le rapprochement de la mission avec le dispositif « signaux faibles » de la Mission restructuration des entreprises.

Année charnière enfin avec le Brexit, sur lequel la DGE est pleinement engagée aux côtés des entreprises. La MNCPC a mis en place en 2020 une notice d'information pratique à ce sujet et un outil innovant, MODAM, permettant de connaître en deux clics les formalités sur les précurseurs à l'export et d'accompagner les entreprises vers l'accès au marché des pays tiers, dont le Royaume-Uni fait désormais partie.

L'action de la MNCPC s'est aussi inscrite dans un contexte d'accroissement en France des tentatives de détournement des précurseurs chimiques

et le démantèlement par la douane en octobre 2020 d'un laboratoire clandestin de drogues de synthèse. L'intérêt croissant des organisations criminelles en Europe et en France pour les amphétamines et leurs dérivés conduit la MNCPC à mener les actions nécessaires suite à des signalements pour vol de pseudo-éphédrine et aux alertes sur le détournement d'acide sulfurique et de phosphore rouge, substance depuis peu classée précurseur de catégorie 2.

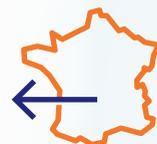
Sans le concours des opérateurs, il ne peut y avoir de prévention efficace dans la lutte contre le détournement des précurseurs. C'est fort de cette conviction que la MNCPC a co-signé la quatrième version de son code de conduite avec les fédérations professionnelles partenaires (France Chimie, PRODAROM, AFIPA, SNIAA et UFCC) le 6 juillet 2020, afin de tenir compte des évolutions réglementaires intervenues en 2019 et de mieux intégrer les enjeux liés à l'accroissement du commerce en ligne.

**Thomas COURBE**

# Quelques données marquantes pour 2020

**844** opérateurs disposant d'un compte auprès de la MNCPC...et qui exercent une activité dans des domaines variés :



 **1497** exportations autorisées vers 75 destinations dont

 **84** autorisations simplifiées couvrant au total 475 exportations

 **29** autorisations d'importation délivrées en moyenne en 5 jours

 **62** agréments et

 **64** enregistrements délivrés, traités dans un délai moyen d'une dizaine de jours

**35**  signalements pour transaction suspecte ou vol/disparition

## La MNCPC en quelques mots

---

Créée par arrêté interministériel du 11 mars 1993, la Mission nationale de contrôle des précurseurs chimiques de drogues (MNCPC) a pour mission principale d'assurer le contrôle de la production et des échanges commerciaux des substances chimiques susceptibles d'être détournées pour alimenter les réseaux de fabrication illicite de drogues.

L'action de la MNCPC se veut avant tout équilibrée. Elle fait appel à la vigilance de tous les professionnels qui acquièrent, fabriquent, vendent, stockent, échangent et utilisent ces substances chimiques, communément connues sous le nom de précurseurs de drogues. Cette action, qui s'inscrit dans un cadre tant européen qu'international, vise à limiter l'offre des substances aux seuls utilisations licites, multiples et bien souvent incontournables dans l'industrie, que ce soit pour la fabrication de médicaments, d'arômes pour les industries agroalimentaires, de parfums, de peintures ou dans de très nombreuses compositions largement commercialisées.

L'enjeu est d'assurer une surveillance et un encadrement de leur commerce licite afin d'éviter des détournements pouvant conduire à la fabrication clandestine de drogues. Pour les opérateurs concernés, ceci entraîne un certain nombre d'obligations administratives (agrément, enregistrement, déclarations, mentions inscrites sur les substances, fourniture de documents, tenue de registres, etc.) et un impératif à la fois légal et éthique : la notification de soupçon.

La MNCPC, autorité compétente française pour la surveillance des précurseurs chimiques, par sa composition interministérielle (Industrie, Douane, Police), sa place d'interlocuteur auprès des autorités compétentes étrangères, ses relations établies et étroites avec le monde de l'industrie et du commerce, son action de pivot entre les opérateurs français et les services d'enquête, joue un rôle essentiel dans la conception, l'animation et la coordination de ce dispositif fondé sur le partenariat entre les acteurs économiques et administratifs.

## Pour nous contacter

---

**Par téléphone : 01 79 84 34 00**

**Par mail : [mncpc.dge@finances.gouv.fr](mailto:mncpc.dge@finances.gouv.fr)**

**Site internet : <https://precurseurschimiques.entreprises.gouv.fr/fr>**



Direction générale des Entreprises

---

67, rue Barbès  
94201 Ivry-sur-Seine Cedex

*[precurseurschimiques.entreprises.gouv.fr](http://precurseurschimiques.entreprises.gouv.fr)*